



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés

Question écrite n° 65343

Texte de la question

M. Claude Gaillard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le fait que les conditions de remboursement de soins de pédicure de la personne âgée handicapée n'ont absolument pas évolué depuis de longues années, il semble même depuis la création de la sécurité sociale elle-même. Le montant d'un soin est en effet de 160 francs alors que le remboursement se fait sur la base de 4,15 francs. Il lui demande donc quelle évolution est envisageable sur ce point alors que les soins pédicures sont extrêmement importants pour l'hygiène, ainsi que pour le confort des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Claude Gaillard](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65343

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 août 2001, page 4835